

Eric Quiquet

Candidat EELV aux élections législatives
sur la 2e circonscription du Nord
30 rue des Meuniers
59 000 Lille

eric.quiquet@gmail.com

Lille, le 7 juin 2012

Objet : Réponses à l'interpellation du collectif ALERTE

Madame, Monsieur,

Vous connaissez l'engagement des écologistes dans la lutte contre toutes les exclusions et pour un monde plus juste, qui passe par le rétablissement d'un vrai partage des richesses, et la mise au pas de la finance.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de vos propositions.

Vous trouverez ci-dessous mes réponses.

Je me tiens à votre disposition.

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Quiquet', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

1 – Investir dans la solidarité et la promouvoir

Transfert des missions de solidarité vers l'assurance privée, constitution d'un marché ségréatif des services à la personne, dévoiement des fonds de la protection sociale sur les marchés financiers, lent travail de sape contre le système mutualiste : toutes ces dérives sapent la cohésion sociale, isolent des pans entiers de la population, encouragent la solitude et le chacun pour soi.

Attachés aux principes d'égalité et de solidarité inhérents aux systèmes de protection et de sécurité sociales issues du Conseil National de la Résistance, les écologistes appellent en même temps à leur renforcement et à leur adaptation aux grands défis de la période.

Ils refusent l'idée selon laquelle les déficits n'auraient pas d'autres issues que la réduction des prestations sociales et le transfert d'une partie des activités de la sécurité sociale vers le secteur lucratif. La protection sociale doit être ouverte à toutes et à tous, sans discriminations aucune.

Cependant, intervenir en amont, agir sur les causes des problèmes plutôt que se limiter à tenter d'en amoindrir les conséquences sociales, environnementales et sanitaires, constituent autant de façons nouvelles de concevoir la protection sociale et ses missions.

Il ne s'agit plus seulement de réparer, mais aussi d'anticiper, de prévenir et de donner à chacun la possibilité d'augmenter ses capacités, pour mieux s'insérer dans le travail ou encore pour limiter les comportements à risques en terme sanitaire.

C'est pourquoi, tout en nous engageant à pérenniser, voire à augmenter dans certains cas les financements adaptés à la crise sociale actuelle, tout en investissant massivement dans la prévention et l'amélioration de la qualité de vie, nous agissons aussi pour une réduction des gaspillages et des dépenses liées aux situations de rente et aux lobbies, notamment dans le domaine de la santé.

Dans le même sens, le mode de gestion actuelle de la dette sociale de 140 milliards d'euros dans le cadre de la Cades, financée par les marchés et remboursée par un abondement fiscal spécifique, ne constitue pas une solution satisfaisante.

De même, la faible participation des usagers, des consommateurs, des malades, des personnes privées d'emploi aux instances de gestion appellent à une réforme profonde du paritarisme.

Nous engagerons un processus de travail avec les partenaires sociaux visant à la réforme des modes de financement et de gestion de la Sécurité sociale. Nous souhaitons élargir les modes de financement à tous types de revenu. Nous organiserons des états généraux de la sécurité sociale élargi aux représentants associatifs, pour mettre en place cette réforme, revoir ses modes de gouvernance, imaginer comment inclure à tous les niveaux de la chaîne de décision, des représentants de syndicats (de salariés et du patronat) et aussi d'usagers, d'associatifs, d'élus et d'experts.

Nous garderons à l'esprit l'exigence d'indépendance des décisionnaires vis-à-vis des acteurs économiques, de la transparence des prises de décision et de la mise en oeuvre de véritable contre-pouvoirs.

Au-delà encore, les écologistes complètent traditionnellement le principe de solidarité par ceux d'autonomie et de responsabilité. Une société écologiste est une société de l'attention partagée, protectrice et respectueuse, émancipatrice et responsable.

Être attentifs et « prendre soin les uns des autres » sont leurs mots d'ordre. Le maintien et le développement de la qualité de la relation entre les personnes et les groupes sociaux, la capacité des populations à prendre en charge elles-mêmes directement cette relation en complément des services publics, sont des axes forts de l'action des écologistes.

Ainsi, l'appel à la mobilisation directe des groupements et acteurs de la société civile, et à la participation de tous aux missions éducatives, à la production et au partage de la culture, ainsi qu'aux liens entre les générations, sont des marqueurs forts des propositions écologistes.

2 – Reconnaître davantage le rôle et la place des associations de solidarité, notamment comme service social d'intérêt général

Les écologistes pensent en termes d'économie plurielle et de démocratie économique. Comme alternative à l'économie de capital et en complément des services publics qui poursuivent des missions d'intérêt général, les mutuelles, les coopératives et les associations forment le tiers secteur de l'économie sociale et solidaire. Toutes ces organisations à but non lucratif et à forte implication des salarié-e-s sont aussi légitimes que les autres pour produire des biens et services marchands ou non marchands. L'économie solidaire s'est d'abord développée en creux de l'économie traditionnelle dans les interstices laissés par les grandes entreprises ou sur la base d'innovations technologiques ou sociales souvent isolées. Puis, en se développant, elle a contribué à l'émergence d'activités à plus forte valeur écologique et sociale ajoutée, par exemple dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture biologique, des circuits courts ou du commerce équitable, et bien sûr dans le domaine des services relationnels ou à la personne, par exemple la garde des jeunes enfants. Au stade actuel, l'objectif des écologistes est de l'instituer comme secteur d'activités à part entière, riche en emploi et capable d'indiquer une direction à toute l'économie.

Pour ce faire, les écologistes proposent un plan d'actions pluriannuel construit avec les acteurs du secteur et ayant pour but de :

- Aider à la création et reprise d'entreprises solidaires : création d'un nouveau droit de préemption sur les terrains en friches ou locaux industriels désaffectés.

- Développer les incitations fiscales spécifiques pour les entreprises qui respectent le principe d'une personne, une voix, le partage des bénéfices avec les salarié-e-s et la limitation des salaires des dirigeants.

- Reconnaître, soutenir et promouvoir les pôles Territoriaux de Coopération Économique, véritable alternative aux pôles de compétitivité.

- Faire évoluer le code des marchés publics vers plus de conditionnalité sociale et environnementale et vers un soutien plus affirmé aux activités sociales et solidaires.

- Transformer les chambres consulaires en chambres de l'économie plurielle intégrant les CRESS actuelles et autres plates-formes ou regroupements régionaux.

- Créer des fonds souverains régionaux dédiés aux projets d'économie sociale et solidaire sur les territoires.

- Expérimenter les monnaies sociales.

- Amplifier les outils de l'épargne solidaire (livret d'épargne, carte bleue solidaire, etc.).

- Soutenir la mise en oeuvre d'une certification publique européenne reconnaissant les produits du commerce équitable.

- Aider à la mise en place ou à la généralisation de programmes d'entrepreneuriat solidaire dans l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur. Des discussions particulières seront entamées avec les acteurs de l'ESS pour trouver les meilleurs moyens de développer la mobilisation spécifique du secteur autour de grands enjeux comme les énergies renouvelables, la mutation agricole, les transports locaux, la garde d'enfants, la santé communautaire, la gestion de la dépendance.

3 – Consolider notre système de protection sociale

La logique actuelle privilégie les cliniques privées à but lucratif et augmente le “reste à charge” des usagers. De plus en plus nombreux sont ceux qui renoncent à se soigner, des territoires entiers se désertifient. Les composantes d'une autre politique de soins sont les suivantes :

- Assurer à tous et toutes l'accès aux soins : augmenter le niveau de prise en charge des soins par l'assurance maladie, supprimer les franchises.

- Assurer la couverture du territoire par les soins de premier recours. Définir une véritable “mission de service public” de la médecine générale afin de coordonner les soins. Établir avec la profession les nouvelles missions : suivi et synthèse du dossier médical ainsi que des avis spécialisés, coordination avec les intervenants sanitaires et sociaux, participation à des actions de prévention et d'éducation. Expérimenter un nouveau mode d'exercice et la rémunération à la fonction, en commençant par les territoires déficitaires. Créer des Maisons de Santé (ou pôles de santé) et de l'autonomie qui comprendront également les autres professionnels de santé et un poste spécialisé en éducation pour la santé et santé environnementale. Déléguer certains actes et certaines responsabilités aux sages-femmes et aux infirmières.

- Soutenir et moderniser l'hôpital public, faire cesser la concurrence déloyale avec les cliniques privées. Maintenir le personnel soignant en nombre suffisant, rompre avec la notion d’“hôpital entreprise”, qui n'a pas de sens et mener un bilan approfondi de la T2A.

- Sortir de l'impérialisme de l'industrie du médicament. Promouvoir les médicaments génériques.

- Assurer aux médecines non conventionnelles l'application des mêmes règles que celles de la médecine officielle, ce qui implique leur appliquer les mêmes exigences.

- Abroger la loi du 5 juillet 2011 instaurant des soins sans consentement à domicile, assimilant psychiatrie et répression, et développer la prévention non stigmatisante, les alternatives à l'hospitalisation et la politique de secteur.

4 – Assurer un revenu décent et proposer une activité rémunérée dans le cadre du retour à l'emploi de tous

L'augmentation de 25% de tous les minimas sociaux était une proposition des écologistes à l'élection présidentielle, je soutiens donc tout naturellement cette mesure.

Concernant l'accès à une emploi, les écologistes militent pour la création d'un million d'emplois grâce à la transformation écologique et sociale de l'économie (énergies renouvelables, bâtiment, services à la personne, ESS) et pour une réduction du temps de travail. Cette réduction n'est pas hebdomadaire mais sur le court de toute la vie. En effet nous proposons la création d'un capital de 16 semestres de formation à utiliser tout au long de la vie à partir de 16 ans avec garantie de revenu, que ce soit pour une formation initiale (baccalauréat, université, apprentissage, alternance) ou une (ou plusieurs) reconversion(s) au cours de la vie (après un licenciement, par envie de changement). Nous souhaitons dans le même temps consolider un service public de la formation et développer la validation des acquis de l'expérience.

Enfin sur l'accompagnement plus spécifique des personnes en situation de handicap, les écologistes souhaitent donner les moyens aux personnes en situation de handicap de s'intégrer dans la société par la mise à niveau de l'allocation d'adulte handicapé, l'amélioration de l'insertion professionnelle par renforcement des moyens de l'AGEFIPH et du FIPHFP, un nouveau statut des travailleurs des Établissements et Services d'Aide par le Travail et un soutien des collectivités aux structures accueillant des travailleurs handicapés. Parallèlement, une politique de désinstitutionnalisation progressive devra être menée afin de permettre une meilleure intégration sociale pour un plus grand nombre de personnes en situation de handicap dont le placement en

institution spécialisée n'est pas indispensable et dont le maintien ou le retour à domicile est possible. Cette politique devra s'accompagner du droit à un revenu d'existence permettant à chacun de vivre dignement.

5 – Reconnaître un droit effectif à l'accompagnement

Les écologistes souhaitent l'instauration progressive, après expérimentation avec les collectivités locales volontaires, d'un revenu universel inconditionnel et individuel consistant à garantir à chaque citoyen un revenu décent à hauteur de 80% du SMIC. Il faudra sûrement plus d'une décennie pour mener à bien cette véritable révolution.

Dans l'attente, nous souhaitons en effet mettre l'accent sur la formation tout au long de la vie et l'insertion dans l'emploi des jeunes et la réinsertion des chômeurs de longue durée, des seniors et des prisonniers. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les entreprises, réticentes et souvent trop exigeantes dans leur demande d'expériences antérieures.

6 – Donner un toit à chacun

Il manque aujourd'hui plus de 900 000 logements en France. 3,6 millions de personnes sont mallogées ou sans logis, dont 600 000 enfants. L'habitat est devenu un facteur majeur de précarisation du fait de la hausse incontrôlée des prix et du renchérissement du coût de l'énergie. La logique du « tous propriétaires » est un leurre qui endette les ménages, creuse les inégalités et aggrave l'étalement urbain. Les écologistes prônent un habitat choisi où chacune et chacun, selon ses aspirations et son parcours, puisse devenir propriétaire ou locataire.

- UN LOGEMENT, C'EST UN DROIT !

Nous revendiquons l'accueil inconditionnel dans les structures d'hébergement, en maintenant les capacités d'accueil tout au long de l'année. La suppression des places d'hébergement ne doit se faire qu'au rythme de l'extinction de la demande d'hébergement. Pour un passage serein vers un logement adapté, l'accompagnement social doit être encouragé (pensions de famille...).

Nous ne laisserons personne à la rue. Nous interdirons les expulsions sans relogement. Nous développerons "l'inter médiation locative" à grande échelle, c'est-à-dire au prix du marché si nécessaire, aboutissant impérativement vers la mise en oeuvre d'une solution de logement durable (sans remise à la rue).

Nous logerons les 20 000 personnes prioritaires au DALO, par la construction de logements très sociaux et la captation de logements dans le parc privé.

Nous éradiquerons l'habitat indigne et mobiliserons le parc vacant en faisant adopter à l'échelle communale un plan d'éradication de l'habitat indigne et en renforçant les crédits de l'ANAH.

Nous appliquerons systématiquement la loi de réquisition.

Nous augmenterons la taxe sur les logements et les bureaux vacants, et dans toutes les grandes villes, nous aiderons à la reconversion de bureaux en logements.

- CONSTRUISONS PLUS ET MIEUX !

500 000 logements par an, dont 160 000 logements sociaux. La priorité aux logements les plus sociaux avec la construction d'au moins 30 000 PLAI familiaux et en limitant les agréments PLS à 10 %. Leur financement sera garanti par le livret A, des financements publics et d'Action Logement.

Des logements "spécifiques" : 12 000 logements sociaux neufs par an pour les jeunes. Aide à la mobilité résidentielle des personnes âgées. Rénovation des foyers de travailleurs migrants et démocratisation de leur gestion.

Des aires d'accueil des gens du voyage manquantes et renforcement des sanctions pour les communes en infraction.

Par l'habitat participatif, notamment les coopératives d'habitants.

- UN MEILLEUR ACCES AU PARC SOCIAL

Maintenir la spécificité et la vocation du logement social en augmentant les financements publics. Arrêt des injonctions à vendre le patrimoine social.

Renforcer la transparence et l'égalité des demandes de logement via des dossiers anonymes et la généralisation des systèmes de cotation des dossiers.

Réformer Action Logement par la création d'une collecte universelle dans les entreprises, en évitant la concurrence des collecteurs, en transférant les contingents de réservation aux commissions d'attribution territoriales. Évaluer mieux l'utilisation des fonds du 1 % logement. Les crédits en faveur du développement de l'offre de logements devront être orientés vers les logements le plus sociaux.

- REGULER LE PARC LOCATIF PRIVE, FAIRE BAISSER LES PRIX

Maîtriser les loyers en les encadrant à la relocation, en alignant les premiers loyers au niveau du quartier et en plafonnant les prix au m². Décréter immédiatement un moratoire de trois ans sur les loyers. Créer un "miroir des loyers" pour constituer un référentiel des loyers pratiqués.

Sécuriser la location par l'instauration d'une véritable garantie des risques locatifs généralisée et non réservée aux plus aisés. Supprimer les congés pour vente.

Rétablir la rétroactivité des allocations logement et supprimer le mois de carence.

A la place du dispositif Scellier, créer un investissement locatif solidaire aidé fiscalement, en échange de contreparties (loyers modérés, construction écologique).

Imposer aux investisseurs institutionnels un quota de logements locatifs encadrés.

Réformer le régime des copropriétés, dont les règles de majorité, et imposer la constitution d'un fonds travaux.

Instaurer une déclaration préalable de mise en location, dans laquelle le bailleur livre un diagnostic sur l'état de son logement.

Créer un service public de l'information immobilière et une autorité de régulation des agences immobilières, afin d'assainir la profession. Interdire les "agences de listes".

- UNE NOUVELLE ORGANISATION URBAINE POUR UNE VILLE VERTE

Renforcer la loi SRU, en passant l'obligation de construction à 25 % de logements sociaux, et 30% en Île-de-France, et en augmentant les sanctions financières pour les communes récalcitrantes.

Décentraliser l'action publique. Les communautés d'agglomération doivent devenir les autorités organisatrices du logement, dotées de pouvoirs accrus (aides à la pierre, définition du PLU-PLH, délivrance des permis de construire...). Créer des établissements publics fonciers régionaux et garantir une péréquation financière équitable entre territoires.

Enrayer la spéculation. Utiliser la fiscalité pour faire baisser les prix en renforçant la taxation des plus-values, en intégrant la taxe d'habitation dans le calcul de l'impôt sur le revenu et en instaurant une contribution de solidarité urbaine sur les revenus locatifs et les loyers imputés des propriétaires occupants. Supprimer le Prêt à Taux Zéro dans l'ancien.

Prévenir les situations de surendettement et les pièges du crédit facile. Limiter la durée des crédits immobiliers à 25 ans et renforcer les règles de prudence bancaire.

Respecter un seuil minimum de densité à respecter dans les PLU, notamment aux abords des zones les mieux desservies par les transports en commun.

Associer les habitants à l'élaboration des documents d'urbanisme mais aussi de toutes les opérations de transformation des quartiers (opérations ANRU, grosses réhabilitations, écoquartiers).

Soutenir le secteur associatif d'accompagnement vers et dans le logement par des subventions publiques pérennes et revalorisées. Faciliter l'information sur la prévention des expulsions auprès de la population, généraliser les universités des copropriétaires.

Vous le savez, Cécile Duflot est désormais ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. En quelques semaines, elle a reculé la trêve hivernal et geler les loyers à la relocation. Ces mesures simples seront suivies d'une grande refonte de la politique logement.

7 – Renforcer l'accès au droit à l'éducation du plus grand nombre pour favoriser l'accès à l'égalité des chances

Le modèle de développement que défendent les écologistes s'appuie sur l'intelligence et la créativité humaine. L'éducation doit donc être au centre de la vie sociale et concerne autant l'école que la famille et les relations entre les générations, le tissu social et associatif, les médias et les écrans, qui entourent jeunes et adultes et conditionnent représentations et comportements. Nous souhaitons donc une véritable mobilisation de l'ensemble de la société pour promouvoir, tout au long de la vie, la coopération à la place de la compétition, la confiance et la sécurité plutôt que la sélection et l'exclusion.

Les écologistes défendent le retour de l'éducation au rang des priorités nationales, mais pas pour revenir au statu quo. Leur projet s'appuie sur trois principes, qu'il faut faire vivre dans l'éducation de demain : l'autonomie, la solidarité et la responsabilité.

Notre priorité est qu'aucun jeune soit sans solution, pour cela, nous souhaitons :

Encourager chaque jeune de 16 à 25 ans, en liaison avec les mouvements d'éducation populaire, à vivre une expérience personnelle choisie ou un engagement personnel fort pouvant prendre la forme d'un service civique, avec la garantie de pouvoir reprendre ses études au niveau auquel il les a laissées.

Faire de l'apprentissage, un véritable lieu de formation, respecté, mieux rémunéré, évalué et contrôlé.

8 – Être hospitaliers avec les étrangers

Depuis trente ans, le discours faisant de l'immigré le bouc émissaire de la crise de l'emploi, de la crise sociale, de la "crise des banlieues", des déficits des budgets sociaux ou des comptes de l'État, est passé subrepticement de l'extrême droite jusqu'au sommet de l'État.

Depuis 2002, nous assistons à une avalanche de textes répressifs et de pratiques attentatoires aux droits humains : objectifs chiffrés d'expulsions, accroissement du contrôle social et politique, développements et croisements des fichiers, y compris biométriques...

Le discours politique reflète l'hypocrisie du système qui profite largement d'une main d'oeuvre "illégal" et reconnaît en avoir besoin dans des secteurs entiers.

Le projet écologiste réaffirme une vision mondiale de la question – liée aux déséquilibres économiques mondiaux et déjà aux changements climatiques – et prône une politique d'immigration ouverte et humaniste permettant une autre approche des rapports Nord-Sud que la guerre aux migrants que mène actuellement l'Union européenne.

Le "droit à la mobilité", qui figure dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 13), est un élément fondamental de la liberté de chaque être humain. Elle sera précédée d'une mesure d'apurement des situations créées ces dix dernières années.

Les écologistes proposent :

- Un processus en continu de régularisation : il convient de réaffirmer la nécessité de procéder en continu à la régularisation de la situation administrative des étranger-e-s présent-e-s sur notre territoire, de ne pas accepter l'arbitraire et les disparités de pratiques entre les Préfectures.

- Le respect des droits fondamentaux des étrangers comme des nationaux, avec l'encadrement

des contrôles d'identité et la fin de la mainmise du ministère de l'Intérieur sur les directions ministérielles concernant les étrangers (travail, visas, nationalité...) ; la dépenalisation du séjour irrégulier ; le caractère suspensif des recours pour toute décision relative au séjour ; la fermeture des prisons administratives que sont les centres de rétention et zones d'attente ; l'abrogation du délit de solidarité ; la lutte contre les filières mafieuses et toutes les formes d'exploitation de la précarité, en particulier des immigré-e-s. L'abrogation de la conditionnalité du versement des retraites des anciens travailleurs migrants.

- Une réécriture du CESEDA, qui prévoit le rétablissement du droit de circulation avec l'unification des visas ; uniquement la délivrance de titres de résidents de longue durée (3 ans, 10 ans, puis permanent) renouvelables de plein droit ; la suppression des restrictions au droit à vivre en famille, à la vie privée et aux soins. La protection sur le long terme des mineurs isolés doit être garantie.

- L'accès à une citoyenneté de résidence et la facilitation de l'accès à la nationalité française, en particulier pour les personnes nées ou éduquées en France. Par une politique adaptée d'accueil et d'intégration (éducation, santé, apprentissage de la langue, logement, formation, etc.). La promotion de l'éducation à la citoyenneté et à la laïcité afin de combattre la xénophobie et le racisme.

- La relance d'un vaste programme de formation continue pour les professionnels déjà en poste, pour les élus, les acteurs associatifs, les syndicats, les entreprises, pour inscrire systématiquement ce sujet et l'éthique des services publics dans les formations initiales en direction des trois fonctions publiques.

- L'application des conventions internationales signées par la France : convention de Genève sur le droit d'asile, convention européenne des droits de l'Homme, convention des droits de l'enfant... ; la ratification par la France de la convention de l'ONU sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille ; la mise en oeuvre d'une politique d'accueil des réfugiés qui respecte leurs droits et leur dignité ; retirer les clauses migratoires des accords bilatéraux.

- La Solidarité avec les Roms. Persécutés dans leurs pays d'origine et soumis à des réglementations discriminatoires bien qu'ils soient citoyens européens, les Roms ont en outre fait l'objet d'attaques particulièrement odieuses de la part du gouvernement français. L'expérience montre pourtant que des politiques organisées d'insertion et de fraternisation peuvent casser la spirale infernale de la misère, du logement désastreux et de l'exclusion de l'activité et de l'emploi. Face à cela, mise en place d'une politique nationale d'accueil des Roms avec cinq volets : hébergement, scolarisation des enfants, apprentissage du français, santé, accès au travail.

9 – Lutter contre la pauvreté et l'exclusion

Je suis favorable à la tenue d'une Conférence annuelle contre la pauvreté et l'exclusion.

Enfin, je vous invite à prendre connaissance des travaux de Karima Delli, eurodéputée écologiste en faveur d'une mise en oeuvre d'une stratégie européenne contre l'exclusion : <http://tinyurl.com/chskdvl>